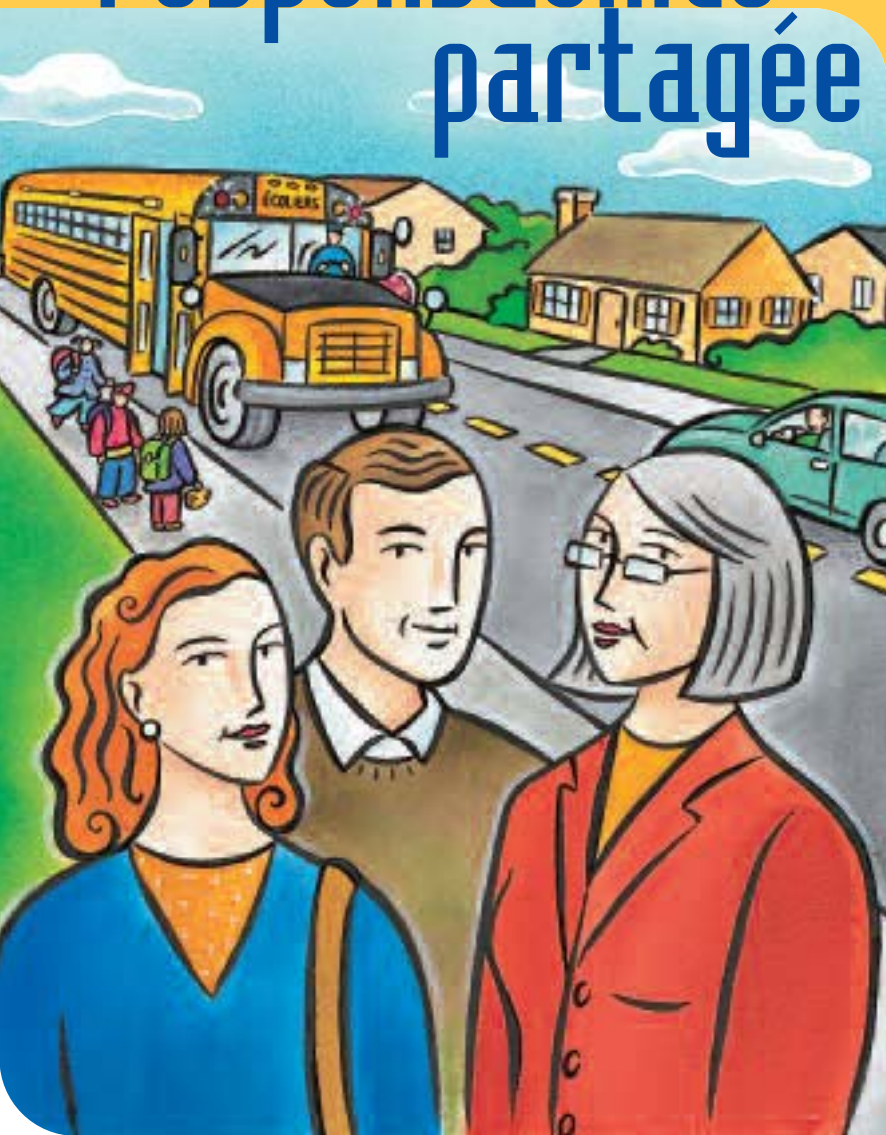


Le transport écolier, une responsabilité partagée



Par les citoyens

Avec plus de 9 500 véhicules, près de 630 000 personnes transportées et un million de kilomètres parcourus quotidiennement, le transport scolaire constitue un secteur très exposé aux accidents de la route.

Néanmoins, c'est le moyen de transport le plus sécuritaire, puisque le nombre d'accidents et de victimes qui y sont associés a nettement diminué au cours des cinq dernières années. En fait, il est 16 fois plus sûr d'utiliser l'autobus d'écoliers que de circuler en auto, à bicyclette ou à pied.

Ce résultat positif ne doit cependant pas nous inciter à un relâchement car c'est au moment de monter dans l'autobus et d'en descendre que les enfants sont les plus vulnérables.

Nul n'est à l'abri d'un accident. Chacun doit donc prendre sa juste part de responsabilités pour réduire les risques liés au transport scolaire qu'il soit conducteur, conductrice, régisseur, transporteur, parent ou automobiliste. Comme parent, vous avez également un rôle important à jouer pour assurer une meilleure sécurité à vos enfants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'autobus. Il faut donc leur rappeler régulièrement le code de conduite qui suit.



Par les parents et les enfants

Lorsque vous reconduisez ou allez chercher un enfant à l'école, soyez attentifs et prévoyants. Les autorités scolaires se plaignent souvent de l'imprudence de parents trop pressés mettant en danger la vie des jeunes qui circulent dans la cour l'école.



En chemin

- Pour éviter de rater l'autobus, il faut se lever tôt. Cela permet de prendre un bon déjeuner et d'arriver à temps à l'arrêt sans avoir à courir;
- **On doit toujours utiliser le trottoir** pour se rendre à l'arrêt et pour en revenir;
- S'il n'y a pas de trottoir, **il faut marcher du côté gauche de la rue, face à la circulation.**

Au moment de monter

- Attendre calmement que l'autobus soit **complètement immobilisé** avant de s'en approcher;
- Attendre que les feux rouges de l'autobus clignotent et que le conducteur ouvre la porte;
- Monter dans l'autobus à la file en tenant la rampe et en évitant les bousculades;
- Se diriger vers sa place et s'asseoir immédiatement.

À bord de l'autobus

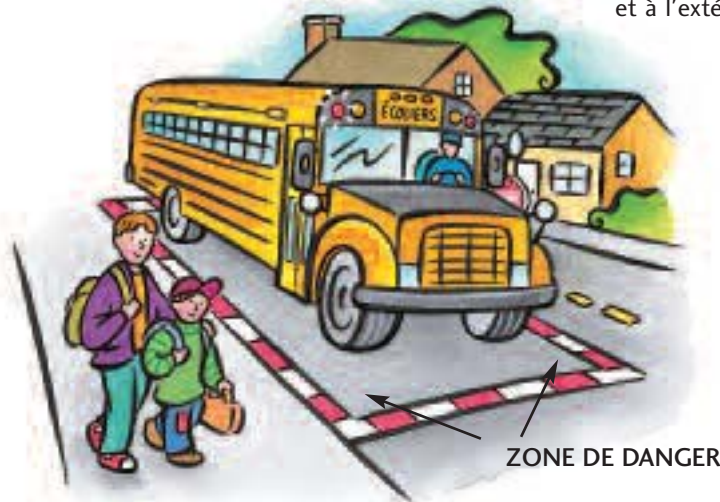
Pour ne pas nuire à la concentration du conducteur, il faut :

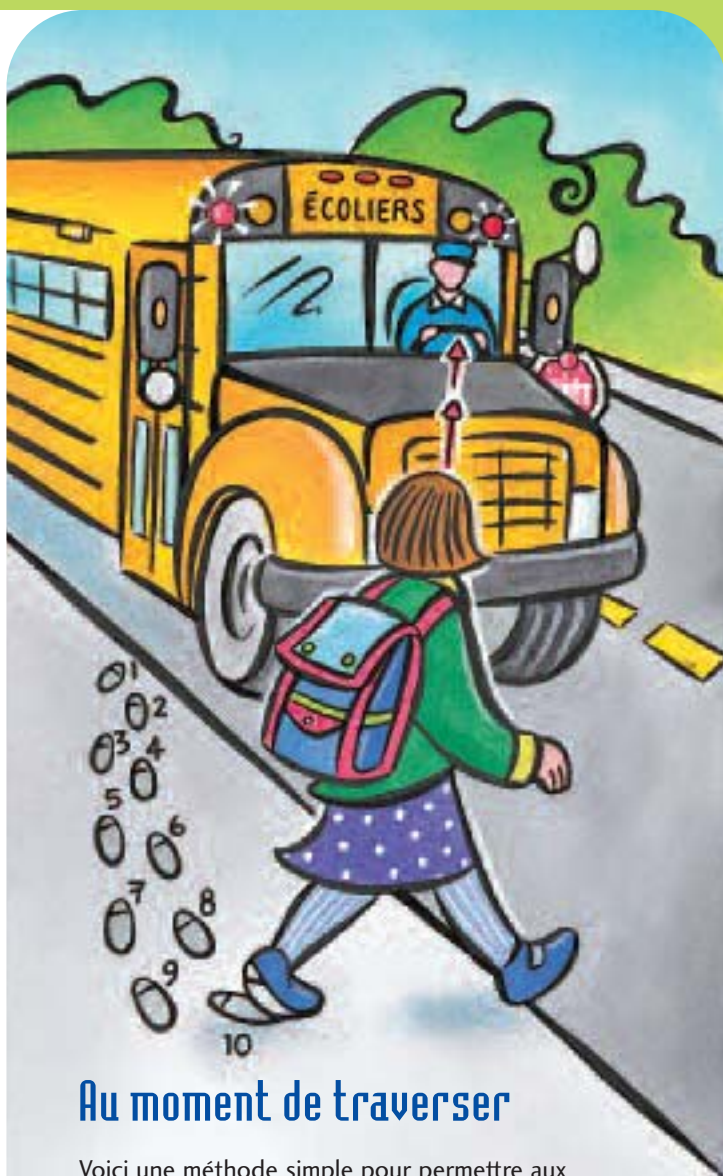
- Demeurer assis et rester calme;
- Garder la tête et les bras à l'intérieur de l'autobus;
- Garder sur soi sa boîte à lunch ou son sac à dos pour ne pas encombrer l'allée ou encore les placer sous la banquette;
- S'abstenir de lancer des objets ou des aliments à l'intérieur et à l'extérieur de l'autobus.

Au moment de descendre

Plusieurs accidents de transport scolaire se produisent au moment de descendre de l'autobus parce que les jeunes restent trop près de l'autobus. Insistez sur les points suivants :

- Attendre l'arrêt complet de l'autobus avant de quitter son siège;
- Descendre à la file sans se bousculer et en tenant la rampe;
- S'éloigner rapidement et ne jamais passer derrière l'autobus;
- **Aviser le conducteur lorsqu'un objet a été échappé sous l'autobus ou près des roues. S'il est impossible de lui parler, demandez l'aide d'un adulte ou attendre que l'autobus ait quitté les lieux avant de ramasser l'objet.**





Au moment de traverser

Voici une méthode simple pour permettre aux enfants de traverser devant l'autobus en sécurité.

C'est la règle des 10 pas.

- Compter 10 pas en sortant de l'autobus afin de voir le conducteur et d'être bien vu par lui.
- Regarder à gauche, à droite et **de nouveau à gauche** avant de traverser ;
- Traverser rapidement, **mais sans courir**.

Par les automobilistes

Les zones scolaires sont des zones à risques

Soyez vigilant en présence d'autobus scolaires.
Respectez les panneaux de signalisation et les limites de vitesse.

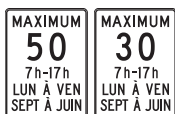


Présignal de zone scolaire
ou de passage pour écoliers



Début d'une zone scolaire

Ils sont accompagnés d'un panneau de limitation de vitesse précisant les circonstances ou les temps de la journée où il faut respecter la limite de vitesse permise, généralement pendant les périodes d'activités scolaires.



Présence d'un passage pour écoliers

Il faut céder le passage au piéton
qui s'y engage.



Signal avancé d'arrêt d'autobus
d'écoliers

Ce dernier avertit de la présence possible
d'un autobus scolaire immobilisé pour
faire monter ou descendre des écoliers.

C'est jaune... préparez-vous à arrêter

Le présignallement, une nouvelle mesure de sécurité

Les conducteurs d'autobus scolaires doivent maintenant signaler à l'avance leur intention de s'immobiliser.

Cette mesure a pour but de ralentir la circulation devant et derrière les autobus scolaires afin d'éviter les manœuvres brusques de freinage ou d'accélération.

À l'avenir, deux étapes à retenir

1 Préparez-vous à arrêter

lorsque l'autobus scolaire activera :

- ses quatre feux jaunes d'avertissement alternatifs ou, à défaut, ses feux de détresse.

2 Arrêtez complètement votre véhicule à plus de cinq mètres de l'autobus

lorsque l'autobus scolaire activera :

- ses feux rouges intermittents
et
- son panneau d'arrêt.

Attention !

- Dépasser ou croiser un autobus d'écoliers dont les feux ROUGES intermittents clignotent entraîne l'accumulation de 9 points d'inaptitude, ainsi qu'une amende variant entre 200 \$ et 300 \$.
- Cet arrêt n'est pas obligatoire lorsque l'on croise un autobus circulant sur une chaussée séparée par un terre-plein.

Une bonne question : avec ou sans ceinture ?

Transports Canada a déterminé que les ceintures de sécurité dans les autobus scolaires pourraient nuire à la sécurité des enfants.



Les essais de collisions d'autobus scolaires menés par Transports Canada ont révélé que les occupants portant une ceinture sous-abdominale seraient plus susceptibles de subir des blessures sérieuses à la tête et au cou que les occupants qui ne sont pas attachés au moment des collisions frontales.

La Société de l'assurance automobile et ses partenaires comptent sur la collaboration de tous pour réduire les accidents impliquant les autobus scolaires.

En cas de problème relatif au transport scolaire, communiquez avec la personne responsable du service de transport de votre commission scolaire.

Pour obtenir des copies supplémentaires de ce dépliant, composez

- ▶ À Québec : (418) 643-7620
- ▶ À Montréal : (514) 873-7620
- ▶ Ailleurs au Québec : 1 800 361-7620
- ▶ Ou commandez à l'adresse :
www.saaq.gouv.qc.ca/documents/index.html

**Société de l'assurance
automobile**

Québec

Avec la participation de :
• Ministère des Transports



ATEQ
Association du transport
scolaire du Québec

Votre service de police